JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

De l'état actuel de l'agriculture dans quelques états de l'Europe (suite)

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 81-94
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__81_1>

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II.

De l'état actuel de l'agriculture dans quelques États de l'Europe.

(SUITE.)

IV. LA SUISSE.

Cadastre. — Nous ne connaissons que deux cantons qui possèdent un cadastre, Vaud et Genève. Commencé en 1820 dans le premier, il paraît y avoir été terminé en 1840. Les opérations cadastrales dans le second remontent à 1808, c'est-à-dire à l'époque à laquelle il faisait partie de l'Empire français. Il était à peu près terminé en 1815. Une loi du 1er février 1841 en a prescrit le renouvellement, et celle du 11 juin 1845 en a réglé l'application à la répartition de l'impôt foncier.

Malgré cette absence du cadastre dans la presque totalité des cantons, l'ancien directeur de l'intérieur, M. Franscini (le véritable fondateur de la statistique officielle en Suisse) a pu dresser, avec les résultats, d'abord d'une enquête fédérale opérée en 1842-1843, puis de communications faites plus tard par les gouvernements cantonaux, enfin, de renseignements puisés dans les comptes d'administration et autres documents émanés de ces gouvernements, le tableau récapitulatif ci-après pour la Suisse entière. (*Matériaux statistiques de la Suisse*, 1855, 3e partie, p. 105.)

	Hectares.	Pour 100.
Terres arables	581,400	14.6
Prés	636,610	16.0
Vignes	27,720	0.7
Bois et forêts	712,800	17.9
Pâturages	792,000	19.8
Terres incultes, eaux, chemins, superficies bâties	1,240,230	31.0
Totaux	3,990,760	100.0

On voit que la Suisse, comparativement aux États dont nous avons déjà parlé (et nous pouvons ajouter, de tous les autres en Europe), n'a qu'une très-faible superficie arable. Elle possède, au contraire, une superficie en fourrages (prés et pâturages) très-étendue (35.8 p. 100). Cette particularité caractérise tout d'abord son agriculture, dans laquelle l'élève du bétail et les industries qui en découlent jouent un rôle dominant.

Morcellement. — En 1842-1843, on comptait en Suisse, d'après Franscini, 382,249 propriétaires fonciers (ruraux et urbains) pour 485,087 feux ou ménages. Si le premier de ces chiffres ne s'appliquait qu'aux propriétaires ruraux, il y aurait eu, en Suisse, à cette époque, 1 propriétaire pour 1.26 feux et pour 7 hectares 2 ares de la superficie cultivée (2,750,530 hect.).

D'après une autre autorité (*Handbuch der Statistik*, von Ad. Franz, 1863, p. 286), la propriété foncière serait plus morcelée que ne l'indique Franscini; seulement l'auteur des documents qui vont suivre n'en fait connaître ni la date ni l'origine. D'après M. Franz, le nombre des propriétaires serait, en nombre rond, de 465,000 (1 pour 5.4 habitants), ce qui ferait descendre l'étendue moyenne de l'exploitation agricole à un peu moins de 6 hectares (toujours dans l'hypothèse que ces propriétaires le sont tous de biens ruraux). Dans le Jura bernois, dans les cantons de Soleure, de Bâle-Ville, de Vaud, un propriétaire possède en moyenne 12 parcelles, d'une étendue moyenne de 12 ares chacune. Dans la plaine et le pays de montagne, une exploitation de 25 hectares est considérée comme une grande propriété. De 14 à 6 hectares constituent une propriété moyenne. La petite propriété ne commence guère, dans l'opinion générale, qu'aux superficies inférieures. On ne trouve de propriétés de quelque importance que dans le canton de Berne. Partout ailleurs, le morcellement est extrême.

En Suisse, la plus entière liberté préside généralement aux mutations foncières; le morcellement n'y subit donc d'autre influence que celle des usages et des mœurs. Mais cette influence est sensible, particulièrement en ce qui concerne les terres dites de paysans. Ainsi, dans les cantons de Zoug, Schwytz, Lucerne, Obwalden, et chez les Grisons, l'usage veut que ces terres n'aient qu'un héritier unique, qui

doit, au décès de l'auteur commun, indemniser les autres ayants droit. Disons, en passant, que ces biens ne supportent aucune taxe foncière.

Nous ne connaissons que pour le canton de Vaud le mouvement du morcellement. Il est indiqué par les documents ci-après :

	1807.	1861.	Accroissement p. 100.
Nombre des fonds de terre	556,318	610,560	9.75
Nombre d'articles cadastraux	516,947	670,725	29.75
Nombre des constructions	31,194	67,838	114.24

Production agricole. — Ad. Franz évalue ainsi qu'il suit, et à une époque qu'il n'indique pas, les superficies affectées aux céréales et farineux, ainsi que leurs rendements :

	Froment.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Pommes de terre.
Hectares	39,501	159,768	23,626	106,205	71,995
Production totale en hectol. .	765,331	2,923,510	534,041	2,857,920	8,989,258
Production par hectare. . . .	19.27	18.30	22.60	26.91	124.60

Nous trouvons, chez le même auteur, l'estimation ci-après de la valeur en argent des produits dont l'énumération précède :

Produits.	Prix moyen par hectolitre.	Valeur totale.
Froment	18f19c	13,921,371f
Seigle.	13 65	39,905,911
Orge	11 36	6,065,706
Avoine	6 60	18,862,272
Pommes de terre.	2 72	24,450,782
Total		103,206,042

La production céréale indigène ne suffisant pas aux besoins de la consommation, la Suisse importe de l'étranger une quantité assez considérable de grains et farines. En voici le mouvement pour quatre années récentes (mesures en quintaux métriques) :

	Grains.		Farines.	
	Importation.	Exportation.	Importation.	Exportation.
1861.	1,631,659	19,913	157,625	13,429
1862.	1,333,077	19,444	99,428	11,818
1863.	1,457,937	13,910	156,151	6,035
1864.	1,541,567	13,079	255,269	5,065
1865.	1,857,892	10,997	237,697	5,996
1866.	1,965,345	21,673	189,790	7,892

La Suisse importe également plus de pommes de terre qu'elle n'en exporte, bien que cette culture y soit florissante. Voici les quantités officielles pour quelques années (en quint. métr.) :

	1861.	1862.	1863.	1864.
Importation	130,346	122,182	133,530	82,125
Exportation	»	»	92,775	55,890

L'arboriculture, mais surtout la culture des arbres fruitiers, est un des triomphes du cultivateur suisse, surtout dans les cantons du nord, et notamment en Thurgovie. Franscini en évalue le produit moyen annuel entre 15 et 20 millions de boisseaux suisses (à 15 litres le boisseau), dont une très-petite partie seulement est consommée en nature, le reste étant employé à la fabrication du cidre et des spiri-

tueux. Au premier rang de ces spiritueux figure l'eau de cerise, dont la préparation occupe, dans beaucoup de cantons, un grand nombre de bras, et qui alimente (en y comprenant le vermouth) un commerce d'exportation assez important (un poids de 3,881 quint. métr. en 1863 et de 3,485 en 1864).

Les fruits du Midi ne sont guère cultivés, et encore en quantités minimes, que dans le Valais, au lac Majeur, et sur les rives du Lugano.

La culture du châtaignier a une grande importance sur le versant méridional des Alpes, particulièrement dans le canton du Tessin, où son fruit est une des principales substances alimentaires de la population. L'olivier occupe également une place considérable dans l'arboriculture du même canton.

Malgré la sévérité de son climat, la Suisse cultive la vigne sur une étendue de près de 28,000 hectares. Les superficies viticoles les plus considérables se trouvent dans les cantons de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Ces onze cantons ont, à eux seuls, 24,468 hectares de vignes. Quant à la production, on n'a de renseignements dignes de foi que pour les cinq cantons ci-après :

	Superficie.	Rendement.
	Hectares.	Hectol.
Zurich	5,400	249,000
Schaffhouse	986	56,997
Thurgovie	1,908	90,000
Vaud	5,830	347,000
Neuchâtel	1,293	45,702

La production moyenne serait, pour ces cinq cantons, de 54 hectolitres par hectare, chiffre que nous croyons exagéré et que nous n'hésitons pas à réduire à 45. En appliquant cette moyenne à la superficie totale en culture, qui s'est élevée, dans ces dernières années, à 30,000 hectares (*Annales du commerce extérieur*, Faits commerciaux, n° 6), on obtient une production totale de 1,350,000 hectolitres.

Cette production est très-loin de suffire aux besoins de la consommation, ainsi que l'indique le mouvement d'importation et d'exportation ci-après (en quint. métr.) :

	1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.
Importation	287,703	281,383	419,836	386,863	421,976	472,919	513,227
Exportation	3,920	4,784	5,375	3,563	3,750	3;206	2,933

Ces chiffres (qui ne s'appliquent qu'aux vins en cercles) indiquent un accroissement continu de l'importation et une diminution notable de l'exportation, au moins dans les dernières années.

Quant aux vins et aux liqueurs en bouteille, la Suisse en a importé 3,497 en 1865 et 4,154 quint. mét. en 1866. Mais elle a exporté 5,076 et 6,118 quint. mét. de vermouth et autres spiritueux.

Les vins suisses sont généralement de qualité inférieure, bien qu'ils jouissent, dans le pays, d'une assez grande estime. On cite toutefois comme agréables les produits des crus d'Ivorne, de Labaud, de la Côte (canton de Vaud), de Cortaillod, Trois-Rods et Saverge (Neuchâtel), de Rheinholde (Schaffhouse), de Malvoisie, de Ciders (Valais).

Cinq cantons seulement n'ont aucune superficie vitifère.

Les cultures fourragères sont, comme nous l'avons vu, dominantes en Suisse.

Elles doivent leur succès à un système très-habilement combiné d'irrigation et d'assèchement. Les prairies et pâturages des Alpes sont surtout renommés par la richesse et la qualité supérieure de leurs herbages. C'est le canton d'Argovie qui possède la plus grande superficie en prairies (40 p. 100 de la superficie totale). Viennent ensuite Soleure, Fribourg et Genève. Les cantons qui ont la plus grande partie des pâturages alpestres sont: les Grisons, Berne, Valais, Saint-Gall, Tessin, Fribourg, Vaud et Glaris.

Les fourrages artificiels ont pris, en outre, une importance considérable en Suisse.

Un aussi vaste développement de culture herbagère doit faciliter l'élève et l'entretien de troupeaux considérables. Nous allons voir que cette prévision est justifiée par les faits.

Bétail. — D'après le recensement opéré, pour la première fois, par les soins du gouvernement fédéral, on comptait, en Suisse, le 21 avril 1866, le nombre d'animaux de ferme ci-après:

Race chevaline.	Étalons pour la monte		428
	Autres	de 2 ans et au-dessus	3,461
		au-dessous de 2 ans	5,644
	Juments poulinières pleines ou allaitant		9,505
	Autres juments et hongres	de 4 ans et au-dessus	64,369
		au-dessous de 4 ans	16,909
	Total		100,316
Race asine et mulassière			5,476
Race bovine.	Taureaux		10,302
	Vaches		552,427
	Génisses pleines		74,689
	Bœufs		52,527
	Élèves de plus de 6 mois		172,416
	— de moins de 6 mois		130,534
	Total		992,895
Race porcine.	Verrats		1,492
	Truies		30,200
	Porcs d'engrais		190,637
	Cochons de lait		81,862
	Total		304,191
Race ovine			445,400
Race caprine			374,481

Si l'on réduit les animaux qui précèdent (moins la race caprine) en têtes de gros bétail d'après la formule d'équivalence que nous avons donnée dans nos précédentes études, nous trouvons, pour 100 hectares de la superficie *totale*, *productive* et *arable*, les nombres ci-après de ces têtes:

	Superficies		
	totale.	productive.	arable.
Superficies	3,990,760	2,750,530	2,037,730
Têtes de gros bétail pour 100 hectares	31.7	49.6	62.0

Quant au total des têtes de race bovine après la réduction, il est de 1,263,957.

Par kilomètre carré on compte le nombre d'animaux de ferme ci-après dans chacun des 25 cantons:

CANTONS.	Race chevaline.	bovine.	porcine.	ovine.	caprine.
Zurich	2.78	40.74	13.54	1.22	9.56
Berne	4.26	28.35	8.97	15.19	11.08
Lucerne	3.23	43.54	23.80	10.23	10.31
Uri	0.40	10.32	1.42	11.96	12.22
Schwytz	1.40	25.85	4.49	12.68	9.84
Unterwalden-le-Haut	0.91	18.92	6.07	8.22	11.23
Unterwalden-le-Bas	0.60	20.78	5.33	4.16	4.94
Glaris	0.55	13.32	4.47	4.17	9.26
Zoug	2.15	30.23	9.32	5.08	2.31
Fribourg	5.54	35.84	12.92	13.90	6.78
Soleure	3.79	36.07	11.88	8.50	11.69
Bâle-Ville	30.32	44.43	19.19	7.46	5.84
Bâle-Campagne	4.62	33.36	8.97	14.05	9.26
Schaffhouse	4.30	29.67	16.99	0.58	10.55
Appenzell, Rhodes extérieures	2.94	57.33	10.13	4.16	11.62
Appenzell, Rhodes intérieures	1.64	42.44	15.38	5.78	30.34
Saint-Gall	2.75	34.47	6.17	9.12	10.43
Grisons	0.44	11.41	2.54	12.08	6.43
Argovie	2.67	44.79	13.92	2.40	8.10
Thurgovie	3.20	35.14	6.74	2.73	6.65
Tessin	0.68	15.37	4.17	9.11	22.37
Vaud	5.41	24.08	11.96	15.29	4.90
Valais	1.05	11.93	1.85	11.38	5.01
Neuchâtel	3.07	23.64	4.34	5.77	5.48
Genève	10.60	28.11	6.70	3.22	4.12
Suisse	2.55	23.97	7.34	10.75	9.04

Bien que nourrissant un bétail considérable, la Suisse importe plus qu'elle n'exporte d'animaux de ferme, ainsi qu'il résulte des documents ci-après qui se rapportent à la période de 6 années 1860-1865 :

		Chevaux.	Mulets.	Anes.	Bêtes à cornes.	Bêtes à laine.	Porcs.	Chèvres.
Importation	totale	30,151	271	1,091	500,751	334,810	365,119	64,330
	annuelle	5,025	45	182	83,458	55,802	60,853	10,722
Exportation	totale	15,489	799	448	363,283	73,220	126,603	21,163
	annuelle	2,581	133	75	60,647	12,203	21,101	3,527

Les documents officiels expliquent, ainsi qu'il suit, l'excédant (très-sensible comme on vient de le voir) des entrées sur les sorties. « La cause doit en être cherchée dans le grand nombre des étrangers qui affluent en Suisse pendant les quatre mois d'été, ce qui détermine une consommation de viande extraordinaire. C'est par la même raison, que l'importation du beurre dépasse l'exportation. Il est vrai qu'on ne doit pas perdre de vue que les bêtes à cornes suisses exportées ont, en moyenne, un poids supérieur de $^1/_5$ à celles de la Bavière et de la Souabe, qui forment la plus grande partie du bétail importé, et qu'en outre l'exportation suisse se compose surtout d'animaux reproducteurs que l'étranger paye, pour les bonnes races, à raison de 280 à 400 fr. par taureau, de 400 à 600 fr. par vache. Notre exportation a donc, à ce point de vue, une valeur supérieure à notre importation. »

Parmi les races remarquables de bêtes à cornes que nourrit la Suisse, il faut citer celles de Hasli et Uri; elles comprennent des animaux de petite taille, mais robustes et essentiellement rustiques. Les vaches de Schwytz et d'Appenzell sont renommées pour la quantité et la qualité de leur lait. Berne et Fribourg ont des animaux de proportion colossale, mais ne donnant que peu de lait. Si l'étranger importe de la Suisse des quantités considérables de vaches de Schwytz, les meil-

leures laitières peut-être de l'Europe, il achète également, chaque année, un grand nombre de taureaux du Simmenthal. Ces animaux sont importés surtout par les riches cultivateurs du grand-duché de Hesse et de la Hesse rhénane.

En se reportant au tableau ci-dessus, on constate que les cantons se classent ainsi qu'il suit, par ordre d'importance, au point de vue du rapport du bétail à la superficie :

Cantons.	Animaux par kilomètre carré.	Cantons.	Animaux par kilomètre carré.
Appenzell (Rhodes extérieures)	57.33	Berne	28.35
Argovie	44.79	Genève	28.11
Bâle-Ville	44.43	Schwytz	25.85
Lucerne	43.54	Vaud	24.08
Appenzell (Rhodes intérieures)	42.44	Neuchâtel	23.64
Zurich	40.74	Unterwalden-le-Bas	20.78
Soleure	36.07	Unterwalden-le-Haut	18.92
Fribourg	35.84	Tessin	15.87
Thurgovie	35.14	Glaris	13.32
Saint-Gall	34.47	Valais	11.93
Bâle-Campagne	33.36	Grisons	11.41
Zoug	30.23	Uri	10.32
Schaffhouse	29.67		

L'entretien d'un bétail considérable et surtout d'un grand nombre de vaches (627,116 pour un total de 992,895 bêtes à cornes, ou plus de 63 p. 100) devait naturellement provoquer la formation, sur une vaste échelle, de l'industrie fromagère. Elle est, en effet, florissante sur tous les points de la Suisse, où elle occupe, jusque dans les moindres villages, un grand nombre d'ouvriers agricoles des deux sexes. Cette industrie s'exerce particulièrement par l'intermédiaire d'associations, dont le nombre s'accroît sans relâche. On connaît les bases, très-simples d'ailleurs, de ces associations. Chaque membre envoie à la fromagerie commune le lait de ses vaches et reçoit une part proportionnelle dans le produit total. On évalue la production totale annuelle du fromage, en Suisse, à environ 250,000 quint. métr., dont le tiers est exporté. Les avantages financiers que procure au cultivateur l'industrie fromagère sont tels, que, malgré ses nombreux troupeaux, la Suisse ne fait que très-peu de beurre et se voit obligée d'en importer des quantités assez notables. Les fromages suisses les plus estimés sont ceux de la vallée de l'Emmen, dans la Suisse centrale, le gruyère, qui se fabrique dans les monts Greyer (canton de Fribourg), ceux d'Uri et des deux Unterwalden, le fromage frais de Glaris, ceux d'Appenzell, bien connus par leur saveur piquante; ceux, non moins célèbres, qui se fabriquent sur les Alpes du Molesson, sur les hauteurs des vallées de Bellegarde et de Charmey, etc.

L'élève de la race ovine est très-négligé en Suisse. Les animaux sont rustiques, mais petits; leur chair est de bonne qualité, mais la laine courte et grossière. On trouve cependant quelques troupeaux remarquables dans les cantons de Berne, des Grisons, du Valais et de Vaud.

Sériciculture. — La sériciculture n'a quelque importance que dans le Tessin (à Mendrisio) et les Grisons (dans le Misocco); elle s'est récemment étendue aux cantons d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie et de Saint-Gall.

Production forestière. — Le bois à brûler ou de construction est un des produits agricoles les plus considérables de la Suisse et fait l'objet d'un commerce ex-

térieur assez important, comme l'indiquent les documents ci-après, relatifs à la valeur de l'exportation :

	1862.	1863.	1864.
Bois ouvré et de construction . . .	2,722,360	2,836,436	2,694,380
Bois brut ou à brûler.	2,596,509	4,146,105	3,061,370
Charbon de bois.	520,380	511,786	626,260
Totaux.	5,839,249	7,494,327	6,382,010

La valeur de l'importation est d'environ 2 millions de francs. Les quantités importées ont été les suivantes dans les trois dernières années (en quint. métr.) :

1862.	1863.	1864.
658,882	656,827	752,977

Situation hypothécaire. — D'après les autorités les plus dignes de foi, la situation hypothécaire serait assez défavorable en Suisse. Selon Comminghaus (*Die schweizerische Volkswirthschaft*, Leipzig, 1861), la propriété foncière y serait grevée dans la proportion de 4 p. 100 de sa valeur dans le canton de Neuchâtel, de 17 dans Bâle-Campagne, de 29 dans Berne, de 37 dans Zurich et Vaud, de 41 dans Genève, de 42 dans Fribourg, de 46 dans Thurgovie, de 50 dans Saint-Gall, de 55 dans Unterwalden, de 60 dans Glaris.

Aux termes d'une publication récente du gouvernement de Vaud, la dette hypothécaire a suivi la marche ci-après :

Au 1er mars 1847.	127,770,084f
— janvier 1852	140,409,974
— — 1863.	169,767,264

L'accroissement a été très-sensible de 1857 à 1862, ainsi qu'il résulte des nombres ci-après représentant l'excédant des inscriptions sur les radiations :

1857	638,113f	1860	3,421,090f
1858	2,956,203	1861	4,937,578
1859	3,077,712	1862	6,065,365

En 1861, la valeur cadastrale des immeubles assujettis à l'impôt dans ce canton (terres et maisons) s'élevait à 385,621,865 fr. La dette hypothécaire était ainsi, au 1er janvier 1863, de près de 44 p. 100 de cette valeur.

Les emprunts hypothécaires sont favorisés, en Suisse, par l'existence d'un certain nombre d'établissements de crédit foncier, les uns créés par l'État, les autres par des sociétés. Les premiers et les plus anciens, au nombre de deux, ont été fondés dans les cantons de Berne (1846) et de Genève (1848). Ils opèrent en partie avec le capital social, en partie avec les capitaux qu'ils ont réalisés en émettant des obligations amortissables par la voie du tirage au sort. A la fin de 1863, on comptait huit banques hypothécaires privées, non compris celles qui font à la fois les opérations d'escompte ordinaires et les prêts hypothécaires, comme les banques d'Argovie et de Soleure. L'État est intéressé, comme actionnaire, dans trois de ces huit banques : celles de Liestal (Bâle-Campagne), la caisse hypothécaire du canton de Fribourg, et la banque de Frauenfeld dans le canton de Thurgovie. Les cinq autres, établies à Zurich, Bâle-Ville, Saint-Gall, Neuchâtel et Lausanne, sont entièrement privées. Une seule, celle de Thurgovie, a reçu le privilége d'émettre des billets et en a fait usage.

Le capital-action des huit établissements était, à la fin de 1863, de 31 ½ millions de francs. A la même date, ils avaient prêté à la propriété foncière près de 60 mil-

lions, dont la moitié environ sous forme d'obligations. Cette somme est importante, si l'on songe que trois des huit banques (celles de Bâle, de Saint-Gall et de Neuchâtel) n'ont commencé leurs opérations qu'en 1863. L'amortissement et l'intérêt des prêts s'effectuent habituellement sous la forme d'une annuité payée pendant un certain nombre d'années.

Assurances agricoles. — L'assurance agricole a pris également un certain développement en Suisse. Nous citerons notamment l'Assurance mutuelle suisse contre la grêle, l'Assurance mutuelle suisse contre la mortalité du bétail, à Bâle.

Associations agricoles. — Enfin, les associations agricoles y sont nombreuses et florissantes. Les plus importantes sont les suivantes : Association pour l'agriculture et l'horticulture du canton de Zurich; Société économique et d'utilité publique pour l'Argovie supérieure; Société économique du canton de Berne; Association des paysans du canton de Lucerne; Associations agricoles cantonales de Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Grisons et Thurgovie; Société horticole de Bâle-Ville; Société forestière de Hérisau, etc.

V. ITALIE.

Cadastre. — Le docteur Maestri, directeur du Bureau de statistique à Florence, attribue, dans son *Annuario statistico italiano* pour 1865, mais sans indiquer ses sources, les superficies ci-après aux principales cultures, d'abord dans le royaume d'Italie (moins la Vénétie), puis dans l'Italie entière (Vénétie et États-Romains compris).

	Le royaume.	L'Italie.
	Hectares.	Hectares.
Terres arables (vignes comprises).	10,011,162	11,899,667
Prés naturels et artificiels	859,701	1,389,089
Rizières	119,436	145,497
Oliviers	552,384	601,331
Châtaigneraies.	579,910	643,975
Bois et forêts	3,926,987	4,835,529
Pâtures	5,091,820	6,717,939
Totaux	21,141,400	26,233,027

Le même auteur évalue les surfaces d'eau (lacs, étangs, marais, etc.) à 1,018,702 hectares dans le royaume et à 1,202,334 dans l'Italie. Il porte l'étendue des terres incultes à 2,615,175 et 3,116,412 hectares. Ainsi, dans le royaume, la moitié du sol cultivable est consacrée à la culture céréale (1 : 2.11). La proportion est un peu moindre pour l'Italie entière (1 : 2.12). Quant aux prairies naturelles et artificielles, elles ne forment que 4 p. 100 de la superficie cultivée. Cette dernière proportion indique suffisamment que l'agriculture italienne manque de bétail, par conséquent d'engrais, et que sa production céréale est, à superficie égale, inférieure à celle de la plupart des pays que nous venons d'étudier. Cette observation ne s'applique pas toutefois aux régions agricoles qui jouissent du bienfait de l'irrigation, comme la Lombardie d'une part, et la vaste plaine située entre la Dorée Baltéenne à l'ouest, les contre-forts des Alpes au nord, le Tessin au levant et le Pô au midi. Cette région privilégiée, en outre des eaux apportées par les anciens canaux et dont la quantité est évaluée à 90 mètres cubes d'eau par minute, reçoit, depuis quelques mois, celles du canal Cavour. Ce canal, qui sort du Pô près de

Chiavasso, a été construit de manière à donner un débit de 110 mètres cubes d'eau par minute, débit suffisant pour l'irrigation complète de 116,000 hectares.

En Lombardie, la surface irriguée est de 500,000 hectares. Elle forme à peu près le tiers de la superficie totale cultivée. Les prés naturels y sont, aux prairies artificielles, dans le rapport de 9 à 11. Grâce à ses canaux d'irrigation, à son soleil, et à son sol naturellement très-fertile, l'agriculture lombarde donne, à surface égale, des produits au moins aussi considérables que les parties les plus fertiles de la Belgique, de la Hollande et de l'Angleterre.

Morcellement. — Nous ne connaissons pas de document officiel sur le degré de division de la propriété foncière en Italie. Le *Moniteur* du 24 novembre 1866 donne, dans une correspondance de Florence, les renseignements ci-après sur ce point, renseignements qui nous paraissent s'appliquer au royaume d'Italie, moins la Vénétie. « La propriété privée est généralement très-fractionnée. On compte, suivant les dernières statistiques, environ 4,180,000 propriétaires, avec une moyenne de 5 hectares seulement pour chacun. Quant à la proportion entre les possesseurs de terre et les habitants, elle varie beaucoup, suivant les provinces. Dans le Piémont et la Sicile, elle est de 1 sur 4 habitants; à Parme et en Lombardie, de 1 sur 6; en Toscane, de 1 sur 13.11. »

D'après le recensement de la population effectué le 1er janvier 1862, on comptait, dans le royaume d'Italie, 1,264,753 *petits* propriétaires *cultivant* eux-mêmes leurs terres, soit 17 pour 100 habitants. Cette proportion varie assez sensiblement de province à province. En Piémont, pays de petite propriété, on compte 1 propriétaire rural sur 6 habitants; dans les anciens duchés de Parme et de Plaisance, 1 sur 14 ou 15. Le rapport est encore plus élevé dans les provinces napolitaines. En Toscane même, où l'on croit généralement à une division considérable du sol, on ne compte que 3.08 propriétaires ruraux pour 100 habitants.

Nous trouvons les données ci-après dans un rapport adressé, le 21 janvier 1864, au ministre de l'agriculture et du commerce, par le rapporteur d'une commission chargée d'étudier l'assiette de l'impôt foncier dans le royaume d'Italie.

« Le royaume d'Italie, tel qu'il est constitué aujourd'hui, comprend une superficie de 25,561,729 hectares, dont 21,592,450 sont soumis à l'impôt.

« La propriété imposée se répartit, d'après un dénombrement officiel récent, entre 4,153,645 propriétaires, possédant une moyenne de 5 hectares 19 ares. La propriété la plus fractionnée se trouve en Piémont et dans les Deux-Siciles. La Toscane, les Romagnes et l'Ombrie comptent d'immenses espaces appartenant au domaine, aux communes et aux établissements religieux ou charitables. Ces superficies sont généralement mal cultivées.

« On trouve, dans ces pays, une classe de fermiers-agriculteurs qui prennent, à très-long bail et moyennant une rente relativement minime, la totalité des biens d'un couvent ou d'un propriétaire. Ils en forment des lots et les afferment à des sous-entrepreneurs, qui, à leur tour, les subdivisent. Ces fonds arrivent, ainsi morcelés et surchargés de redevances, entre les mains du cultivateur, lequel peut à peine, par son travail, remplir ses engagements et subvenir à ses besoins. »

L'état du morcellement en Italie est assez clairement indiqué par le tableau ci-après des cotes foncières dans les principales provinces italiennes, à des dates malheureusement un peu anciennes et diverses. Nous l'empruntons à l'Annuaire du docteur Maestri :

Cotes foncières (par quotité; — propriété rurale et urbaine).

De moins de 10 livres.	De 10 à 20 livres.	De 20 à 30 livres.	De 30 à 50 livres.	De 50 à 100 livres.	De 100 à 300 livres.	De 300 à 500 livres.	De 500 à 1,000 livres	De plus de 1,000 livres	Total.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3,258,457	578,932	268,830	238,998	203,776	158,190	38,838	27,259	21,478	4,789,758
680	121	56	49	43	33	8	6	4	1,000

D'après le même auteur, pour une superficie imposable de 21,675,422 hectares, le nombre des parcelles serait, en chiffre rond, de 23 millions; c'est à ce nombre que correspond celui de 4,790,000 de cotes, se répartissant entre 2,871,439 propriétaires, soit 13.13 pour 100 habitants. Rappelons ici qu'en France on comptait, en 1851, d'après le cadastre, pour une surface imposable d'environ 50 millions d'hectares, 12,393,366 cotes foncières et 7,845,724 propriétaires, soit 1 propriétaire pour 4.5 habitants. La propriété est donc sensiblement plus morcelée en France qu'en Italie.

Production agricole. — D'après M. Maestri, le royaume d'Italie produirait, en moyenne annuelle, 33,128,876 hectolitres de froment, 14,500,276 hectolitres de maïs et 1,241,498 de riz. Il évalue la production céréale tout entière (riz compris) à 65,008,847 hectolitres. Pour l'Italie, ces chiffres se modifieraient ainsi qu'il suit:

Froment.	Maïs.	Riz.	Production céréale totale.
—	—	—	—
Hect.	Hect.	Hect.	Hect.
36,903,359	17,719,396	1,444,482	74,634,889

Les autres produits les plus importants seraient les suivants (en hectol.):

	Châtaignes.	Pommes de terre.	Légumes secs.	Huile.	Vin.
	—	—	—	—	—
Le royaume	5,284,142	9,366,893	3,862,010	1,552,372	20,273,771
L'Italie.	5,762,182	10,143,330	4,299,708	1,775,256	34,977,849

La production agricole du royaume d'Italie, d'après les évaluations de M. le docteur Maestri, suffit-elle aux besoins de la consommation? La négative semble résulter du mouvement du commerce extérieur. Voici, en effet, d'après les comptes rendus officiels des années 1863 et 1864, la valeur de l'importation et de l'exportation de l'ensemble des produits agricoles :

Années.	Importation.	Exportation.	Au profit de l'importation.
—	—	—	—
	Francs.	Francs.	Francs.
1863	664,244,769	562,908,908	101,335,861
1864	713,508,218	483,648,545	229,859,673

Ainsi, d'une année à l'autre, la différence au profit de l'importation a plus que doublé.

Le tableau ci-après fait connaître, pour les mêmes années, la valeur des principaux produits importés et exportés :

		Importation.	Exportation.
		—	—
		Francs.	Francs.
Céréales et farines	1863. . . .	121,358,305	57,166,731
	1864. . . .	201,175,832	39,676,810
Viandes fraîches et salées. . . .	1863. . . .	18,259,085	9,646,400
	1864. . . .	20,929,691	11,570,757
Bétail	1863. . . .	14,931,785	10,025,964
	1864. . . .	14,598,997	8,466,634
Fruits et légumes secs ou verts.	1863. . . .	5,540,562	66,677,300
	1864. . . .	7,485,071	63,849,455
Boissons	1863. . . .	36,724,407	88,959,028
	1864. . . .	45,410,051	91,062,614

		Importation. — Francs.	Exportation. — Francs.
Peaux	1863. . . .	36,326,876	10,732,298
	1864. . . .	31,492,233	7,713,991
Laines, crins, poils	1863. . . .	89,643,044	16,325,442
	1864. . . .	91,228,293	13,701,706
Chanvre et lin	1863. . . .	20,038,224	18,834,344
	1864. . . .	23,526,441	20,810,795
Soie	1863. . . .	183,280,822	254,281,489
	1864. . . .	141,149,201	205,839,154
Combustibles	1863. . . .	17,444,533	11,873,692
	1864. . . .	28,101,039	8,302,572

On voit que, sauf en ce qui concerne la soie, le vin, les fruits et les légumes, le royaume d'Italie importe sensiblement plus qu'il n'exporte de produits agricoles de toute nature.

Quant aux boissons, il importe de faire remarquer que l'excédant au profit de l'exportation n'est déterminé que par les huiles. Si on les distrait, l'importation devient supérieure. Notons également que le royaume d'Italie achète plus qu'il ne vend de fromages (9,461,645 contre 6,770,640 fr.).

L'auteur d'un travail fort intéressant sur l'état de l'agriculture italienne, publié dans le n° de novembre 1866 des *Annales statistiques de Milan*, se livre au calcul ci-après sur l'insuffisance de la production céréale dans le royaume (la surface arable étant évaluée, sans les vignes et autres cultures, à 8 millions d'hectares) :

Besoins de la consommation.

Semence (2 hect. à l'hectare)	16,000,000
Alimentation de 22 millions d'habitants à 3 hectolitres par tête.	66,000,000
— du bétail	5,000,000
Distillation et autres usages	500,000
Total	87,500,000

Production indigène.

A 10 hect. par hectare (maximum)	80,000,000
Déficit	7,500,000

« Il faut courber la tête, ajoute l'auteur de ce calcul (le professeur Gaetano Contoni), et reconnaître qu'en Italie, l'industrie agricole, prise en masse, est en perte, comme l'indique clairement, au surplus, la misère croissante du plus grand nombre des propriétaires de biens ruraux. »

Bien que cette appréciation nous paraisse exagérée, nous avons cru devoir la reproduire, parce que les faits qui précèdent semblent la confirmer dans une certaine mesure.

Au premier rang des farineux, autres que le blé, cultivés en Italie, il faut citer le riz. Les quatre qualités que l'on cultive de préférence donnent un rendement annuel de 1,500,000 hectolitres. La Lombardie, et surtout le Piémont, possèdent la majeure partie des rizières.

Le sol italien produit environ 28,034,000 hectolitres de vin, qui se consomment presque en totalité dans le pays. Mais ce chiffre s'élèvera à mesure que les propriétaires appliqueront à leurs vignes les méthodes françaises, comme ils commencent à le faire, et l'Italie trouvera un jour dans la culture viticole améliorée une source incalculable de richesse.

Le tabac peut être également considéré comme un des produits importants de la péninsule. Sa culture, sauf dans quelques portions du royaume, est soumise aux mêmes règles qu'en France. L'île de Sardaigne, les Marches et l'Ombrie, en sont les principaux centres. Le prix des feuilles, fixé par la régie, varie de 1 fr. 19 c. le kilogramme à 19 c., suivant la qualité. Cependant, malgré les conditions très-favorables du climat et du sol, les tabacs nationaux n'entrent que pour un sixième environ dans la consommation générale, soit 20,000 quintaux, achetés au prix de 80 fr. chaque. Les 100,000 quintaux de tabacs étrangers sont achetés 120 fr. en moyenne.

L'industrie de la soie continue à être des plus florissantes en Italie, et malgré la maladie qui sévit depuis quelques années, ce pays reste au premier rang pour l'éducation des vers à soie et la production des soies gréges. Les demandes toujours croissantes ne peuvent que favoriser les progrès de cette industrie, entrée aujourd'hui profondément dans les mœurs et les goûts de la population agricole. La péninsule, en comptant le Tyrol et la Vénétie, recueille, année moyenne, environ 60 millions de kilogrammes de soies gréges. Un huitième seulement se consomme en Italie; le reste est exporté : pour $^3/_5$ en Prusse, $^1/_5$ en Suisse. La France, l'Angleterre et les autres pays se partagent le dernier cinquième.

La culture du coton a pris, depuis la guerre des États-Unis, un rapide développement en Italie. La péninsule possède sur ses côtes de vastes terrains très-propres à cette fibre. A l'exposition internationale de Londres (1862), les cotons italiens ont été fort remarqués, et, suivant le rapport de la commission italienne, ils seraient, après les longues fibres (*Sea Island*), les plus propres à la fabrication. La zone du coton en Italie s'arrête à 43 degrés de latitude nord. Les provinces où le coton donne les plus beaux résultats sont celles de Naples, de Sardaigne et de Sicile. La production moyenne est de 450 kilogrammes par hectare; et si on admet, d'après un des derniers rapports du comité institué pour la propagation de cette culture, que l'agriculteur américain ne puisse vendre son coton à moins de 88 c. le kilogramme, le producteur italien, grâce au bas prix de la main-d'œuvre, trouverait un bénéfice net de 180 fr. par hectare.

Enfin, la production forestière est considérable en Italie. Le royaume renferme environ 4 millions d'hectares de bois, dont un peu plus de moitié en haute-futaie, le reste en taillis.

Bétail. — M. le docteur Maestri nous fournit encore les évaluations ci-après sur le nombre des animaux de ferme dans son pays :

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Porcs.	Chèvres.
Le royaume	1,286,758	3,272,595	8,415,796	3,649,910	2,174,617
L'Italie.	1,462,816	4,007,476	9,736,101	4,059,021	2,615,427

Le rapport de ces diverses quantités à la superficie totale productive et arable, ramenée à 100 hectares, justifie notre observation sur l'insuffisance du bétail, et par conséquent de l'engrais.

	Superficie (100 hect.)		
	totale.	productive.	arable.
Chevaux	4.96	5.42	7.48
Bêtes à cornes. . .	12.62	13.78	19.01
Moutons	32.45	35.43	48.89
Porcs.	14.08	15.36	21.20
Chèvres.	8.38	9.15	12.63

Après la conversion, on trouve, pour 100 hectares de chacune des trois superficies, 26, 29 et 41 bêtes à cornes. C'est le rapport le plus faible que nous ayons encore constaté.

Situation hypothécaire.— « Les terres ont à supporter, pour la plupart, une masse considérable de rentes sous les dénominations les plus variées. Elles sont toutes garanties par des inscriptions hypothécaires, et représentent, suivant les documents officiels, un capital de 4,694,493,619 fr. Or, en portant à 25,200 millions de francs la valeur totale des propriétés dans la péninsule, et le prix de l'hectare à 1,167 fr. environ, la somme garantie par hypothèque sur chaque hectare ne s'élève pas à moins de 217 fr. 41 c. » (*Rapport au Ministre de l'agriculture et du commerce*, 21 janv. 1864.) A. L.